

**Procès-verbal de l'assemblée primaire municipale du 06 décembre 2023
19h30, au réfectoire de l'école primaire à Leytron**

Présidence : M. Joseph Ramuz, Président de la commune
Secrétaire : M. Denis Bridy, Secrétaire communal

Au nom du conseil municipal, le Président souhaite la bienvenue aux 79 personnes présentes et les remercie de leur participation, de leur intérêt pour la commune ainsi que de leur soutien et confiance.

Il déclare ouverte l'assemblée régulièrement convoquée selon les dispositions légales, par avis aux criées publiques du 15 novembre 2023.

En préambule, le Président excuse l'absence de M. Gérald Jirillo, conseiller en charge des constructions et de la sécurité, pour des raisons professionnelles.

M. Ramuz donne ensuite lecture de l'ordre du jour ci-après:

1. Bienvenue, introduction
2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 14.06.2023
3. Présentation du plan quadriennal 2024-2027
4. Présentation du projet de place de jeux / zone multisports – à la route du Stade
5. Présentation et approbation du budget 2024
6. Présentation et validation du plan de quartier Chandolin, échange de terrains
7. Divers

et propose à l'assemblée, conformément à la décision du Conseil du 28.11.2023, de supprimer le point 6 (Présentation et validation du plan de quartier Chandolin, échange de terrains) en raison d'une modification de dernière minute quant à la situation du dossier. Des échanges sont encore requis entre les parties prenantes. Ce point sera soumis soit par l'intermédiaire d'une assemblée primaire extraordinaire soit lors de la prochaine assemblée primaire ordinaire de juin 2024.

L'assemblée accepte l'ordre du jour modifié.

1. Bienvenue, introduction

Dans son message de bienvenue, le Président fait part des défis importants et des difficultés rencontrées par le Conseil communal notamment en lien avec l'aménagement du territoire, les enjeux énergétiques, l'inflation et les mises à jour des infrastructures.

Les nombreuses contraintes liées aux procédures administratives ainsi que les différentes analyses d'impact et/ou études engendrent des coûts et des retards dans le traitement et l'avancement des dossiers et requièrent une capacité d'anticipation élevée.

En parallèle, il est primordial de maintenir une situation financière saine – prudente et responsable – en tenant compte du contexte et de l'évolution économique incertaine (marché de l'électricité, inflation globale, fiscalité, etc.).

Dans cette optique, il est requis du service financier communal, par son responsable, M. Raphaël Cotter, d'élaborer une planification financière 2024-2040, dont les principaux axes et les enjeux seront présentés lors d'une prochaine assemblée.

Le Président profite de cette introduction pour remercier ses collègues du Conseil, le secrétaire communal, tous les collaboratrices et collaborateurs mais également l'ensemble des citoyennes et des citoyens qui, par leur participation active au travers des diverses commissions thématiques et/ou groupes de travail, contribuent au dynamisme du développement communal.

Il clôt cette partie introductive en répondant aux deux questions restées ouvertes lors de la dernière assemblée de juin 2023, à savoir :

- **Provenance des revenus fiscaux dans la rubrique tourisme**
Il s'agit bien uniquement des taxes de séjour et d'hébergement, du secteur privé et public.
- **Problématique en lien avec le village des Places et sa circulation**
L'analyse d'un potentiel déplacement du panneau d'interdiction de stationner a été faite. Il sera déplacé en amont. Un montant a de plus été budgété (*cf point 5 du budget 2024 > gestion du stationnement*) pour une première phase d'amélioration à la Rte des Places. Un projet de circulation / stationnement plus important devrait suivre.
Par ailleurs, l'analyse pour la mise en place d'un nouvel affichage (criées publiques) est toujours en cours et sera traitée simultanément à l'aménagement des places de stationnement.

2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du 14 juin 2023

Le procès-verbal de la dernière assemblée a été mis à disposition des citoyennes et citoyens au greffe communal. Comme personne n'en demande la lecture ou ne formule d'observations, le procès-verbal est ainsi accepté à l'unanimité des personnes présentes.

3. Présentation du plan quadriennal 2024 – 2027

Avant de présenter le plan quadriennal 2024-2027, le Président souhaite apporter quelques informations sur l'avancement des projets en cours. Il signale, au préalable, regretter que tous les investissements prévus n'aient pas pu être réalisés en raison essentiellement d'une situation de plus en plus complexe dans la gestion technique et administrative des projets d'envergure ainsi que par les interactions et répercussions entre les projets eux-mêmes.

- **Maison de Commune et local des archives** : Ces projets ont été temporairement repoussés au profit d'autres plus prioritaires.
- **CSI des 2 Rives** : Les achats de véhicules et matériel n'ayant pas pu se réaliser, ils figurent au budget 2024.
- **Projet Paradoxe** : Il avance conformément à la planification établie ; la démolition du bâtiment de l'ancienne école ménagère est terminée, les terrassements ont débuté et continueront en début d'année 2024.
- **Place de jeux, zone multisports** : Une somme de Fr. 20'000.- a été investie en 2023 dans une étude de faisabilité dont les résultats seront présentés au point 4 de l'ordre du jour. Les montants liés à ce projet sont portés au budget 2024 ainsi qu'au plan quadriennal 2024-2027.
- **Routes cantonales** : Les deux interventions sur la Route d'Ovronnaz – secteurs Montagnon-Les Places et Les Afforêts - sont en cours et devraient se terminer pour la période hivernale. Dans les 2 cas, la seconde couche de roulement sera posée en avril 2024.
De plus, l'intervention sur la route de Riddes, annoncée lors de la précédente assemblée primaire, initialement prévue en 2023, a été repoussée en 2024 et figure ainsi au budget 2024.
- **Routes communales** : l'intervention sur le Chemin des Carrières, prévue en 2023, est reportée en 2024 et celle sur la Route des Muverans en 2025. Dite intervention étant étroitement liée aux travaux de sécurisation du torrent du Coudrat qui ont également été repoussés en 2025.

Sont actuellement toujours en cours et seront finalisés en 2024 les chantiers suivants :

- Les travaux sur le Chemin des Ecoliers et la Rue des Prés-Clous. Une intervention aura également lieu dans ce secteur pour relier les infrastructures souterraines de la Route de Saillon à la Rue des Prés-Clous.

- Les travaux sur la Route de Pré-Ruffin à Ovronnaz. Ceux-ci ont subi du retard lié à des contraintes techniques ainsi qu'à des conditions météorologiques difficiles et capricieuses.

Les travaux d'aménagement de la route des Places ont également été différés en 2024, dans l'attente du retour du préavis du Service de la mobilité sur le projet de parking à Montagnon.

Le Président profite pour remercier les riverains et utilisateurs concernés de leur compréhension et de leur patience par rapport à l'ensemble des travaux routiers sur le territoire communal. Il adresse également ses excuses pour les quelques imprévus et les éventuels désagréments générés lors des différentes phases des travaux.

- **Ancienne Eglise** : les travaux avancent conformément aux attentes et devraient se terminer pour le mois de février 2024.
- **Nouvelle crypte** : Les travaux devraient se terminer dans le courant du mois de mai 2024.
- **Eau potable** : les travaux sur les infrastructures en lien avec l'approvisionnement en eau potable ont pour la plupart été partiellement reportés. En revanche, l'intervention sur la correction des torrents a eu lieu, comme prévu, dans le secteur de Montagnon.

Le Président signale que des informations supplémentaires seront apportées au point 7 « Divers » de l'ordre du jour.

Avant de procéder à la lecture des chiffres clés du budget 2024, il présente le plan quadriennal 2024-2027.

Plan quadriennal 2024 - 2027

Le Président relève, en préambule, que ce plan financier expose la stratégie d'investissements sur les 4 prochaines années et qu'il peut être à tout moment réévalué et adapté. Il rappelle que cet instrument de conduite n'est pas soumis à l'approbation de l'assemblée primaire mais qu'il doit lui être présenté.

Il présente ensuite les différents postes du plan quadriennal en mettant en évidence les principaux investissements pour la période 2024-2027 :

| | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|---|---------------|---------------|--------------|--------------|
| 0. Administration générale | | | | |
| RAS | | | | |
| 1. Sécurité publique | | | | |
| Achat matériel CSI (./subventions et part des communes) | 14'950.00 | 0.00 | 0.00 | 14'950.00 |
| Achat véhicules CSI (./subventions et part des communes) | 31'600.00 | 0.00 | 0.00 | 31'600.00 |
| 2. Enseignement et formation | | | | |
| Projet Paradoxe 2023 : construction école + bibliothèque | 4'000'000.00 | 4'750'000.00 | 2'300'000.00 | 0.00 |
| Subventions | -1'000'000.00 | -1'000'000.00 | -500'000.00 | 0.00 |
| Projet Paradoxe 2023 : rénovation crèche + UAPE | 0.00 | 0.00 | 1'000'000.00 | 3'000'000.00 |
| Subventions | 0.00 | 0.00 | 0.00 | -500'000.00 |
| Mobilier pour le cycle d'orientation (CO) | 29'100.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| 3. Culture, loisirs, culte | | | | |
| Place de jeux, multisports (Rte du Stade) | 150'000.00 | 100'000.00 | 100'000.00 | 100'000.00 |
| 6. Trafic | | | | |
| Routes | | | | |
| Routes cantonales (./subventions) | 170'000.00 | 100'000.00 | 100'000.00 | 250'000.00 |
| Routes communales : général (non déterminé) | 70'000.00 | 700'000.00 | 700'000.00 | 700'000.00 |
| Routes communales : études | 30'000.00 | 30'000.00 | 30'000.00 | 30'000.00 |
| Fonds de réserves (Routes cantonales) | 0.00 | -250'000.00 | -200'000.00 | 0.00 |
| Chemin des Carrières | 180'000.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Route Romaine lot 1 | 420'000.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| RPU Prés Maître | 0.00 | 100'000.00 | 50'000.00 | 0.00 |
| Places et aménagements | | | | |
| Aménagement route + places de parc : Les Places | 100'000.00 | 0.00 | 250'000.00 | 0.00 |
| Fonds de réserve (Routes cantonales) | -100'000.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Travaux publics | | | | |
| Achat véhicules et machines | 60'000.00 | 60'000.00 | 60'000.00 | 60'000.00 |
| Energies | | | | |
| Eclairage public (./subventions) | 50'000.00 | 50'000.00 | 50'000.00 | 50'000.00 |
| 7. Protection et aménagement de l'environnement | | | | |
| Général | | | | |
| Correction des torrents (./subventions (85%)) | 90'000.00 | 0.00 | 90'000.00 | 90'000.00 |
| Torrent du Coudrat 750 – 250 (fds réserve) (./subv (65%)) | 0.00 | 175'000.00 | 0.00 | 0.00 |

| | | | | |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Réseau d'eau potable | | | | |
| PDDE – plan d'action étape 0 (Fr. 1'845'000.00) | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| PDDE – plan d'action étape 1 (Fr. 8'240'000.00) | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Conduite Jorat – Saille | 500'000.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Conduite réservoir Dugny | 0.00 | 300'000.00 | 0.00 | 0.00 |
| Projets d'infrastructures (général) | 0.00 | 0.00 | 300'000.00 | 300'000.00 |
| Taxes de raccordement | -55'000.00 | -55'000.00 | -55'000.00 | -60'000.00 |
| Nouvelles conduites : selon projets routiers | 0.00 | 250'000.00 | 250'000.00 | 250'000.00 |
| Chemin des Carrières | 65'000.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Route Romaine lot 1 | 140'000.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Réseau d'eaux usées | | | | |
| Machines, équipements STEP | 0.00 | 0.00 | 150'000.00 | 0.00 |
| Taxes de raccordement | -50'000.00 | -50'000.00 | -50'000.00 | -50'000.00 |
| PGEE | 25'000.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Bassin de rétention secteur Provins (./ subventions) | 120'000.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Nouvelles conduites : selon projets routiers | 0.00 | 250'000.00 | 250'000.00 | 250'000.00 |
| Chemin des Carrières | 80'000.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Route Romaine lot 1 | 140'000.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| 8. Economie publique | | | | |
| REP (routes agricoles et forestières) (./ subventions) | 36'000.00 | 36'000.00 | 36'000.00 | 36'000.00 |
| Réseau d'irrigation | | | | |
| Remplacement conduites | 50'000.00 | 0.00 | 50'000.00 | 0.00 |
| Total pour l'ensemble des dicastères | 5'296'650.00 | 5'546'000.00 | 4'911'000.00 | 4'552'550.00 |

Le Président donne les précisions suivantes pour chaque rubrique :

1. Sécurité publique : Il s'agit uniquement des investissements d'usage, principalement en lien avec le CSI des 2 Rives (mise à jour des véhicules et du matériel pour Fr. 50'000.- chaque 2 à 3 ans).

2. Enseignement : Cela concerne les investissements en lien avec la suite du projet Paradoxe selon la planification annoncée : une enveloppe de plus de Fr. 11 millions prévue pour l'école primaire jusqu'en 2026 et de Fr. 4 millions pour la crèche et l'UAPE pour 2026 et 2027.

3. Culture, loisirs et culte : Des investissements à hauteur de Fr. 150'000 pour 2024 et Fr. 100'000.-/année de 2025 à 2027 ont été budgétés pour la construction de la future place de jeux / zone multisports. Un aperçu de ce projet sera présenté au point 4 de l'ordre du jour.

6. Trafic : La mobilité sera aussi un chantier important avec le réaménagement de plusieurs tronçons existants et avec le développement des zones 30 km/h sur l'ensemble du territoire communal. Une enveloppe de plus de 3.6 millions répartis sur 4 ans permettra de développer cette thématique. Seront également prévus Fr. 60'000.-/année pour la mise à jour du parc véhicules du service des travaux publics.

7. Protection et aménagement de l'environnement : Les principaux investissements figurant dans cette rubrique sont liés :

- aux travaux sur les routes avec une enveloppe de plus de Fr. 2 millions sur 4 ans (EP / EU),
- à la mise à jour des infrastructures en lien avec la production d'eau potable avec une enveloppe de Fr. 1'400'000.- sur 4 ans.

Une enveloppe de Fr. 445'000.- nets sur les 4 prochaines années est également prévue pour la poursuite des travaux de réaménagement des torrents.

8. Economie publique : Il s'agit des dépenses ordinaires affectées aux réseaux de routes agricoles et forestières (Fr. 36'000.-/an) ainsi que des investissements dédiés au réseau d'irrigation pour le remplacement de conduites (Fr. 100'000.- sur 4 ans).

Le Président signale que cet ambitieux plan quadriennal, avec une moyenne d'investissements d'environ Fr. 5 millions/an, évoluera durant l'année 2024 et qu'il sera affiné au moyen de la planification financière à long terme 2024-2040.

4. Présentation du projet de place de jeux / zone multisports – à la Route du Stade

Le Président présente à l'assemblée un bref historique de ce dossier :

En mars 2021, les résultats de l'enquête de satisfaction auprès de la population ont démontré la volonté des citoyennes et citoyens de pouvoir bénéficier d'un lieu de rencontres et de jeux multisports et intergénérationnel.

Un groupe de travail composé de représentants des sociétés culturelles et sportives locales, des institutions UAPE et école ainsi que de citoyens, a été constitué au printemps 2022.

Conformément à la proposition du groupe de travail, l'étude de faisabilité, validée par l'assemblée primaire en décembre 2022, permet de présenter l'avant-projet établi par le bureau spécialisé en architecture paysagère, Organicdesign Sàrl, qui, en cas d'acceptation du budget 2024, sera soumis à enquête publique.

Le Président explique ensuite brièvement les éléments de l'avant-projet :

Généralités :

- La parcelle communale concernée par ce projet est celle jouxtant le stade de football, généralement occupée par le cirque Helvetia et par les événements d'envergure organisés ponctuellement par les sociétés locales. Des sites communaux et privés situés à proximité de cette zone constitueraient des solutions adaptées de remplacement. Des discussions auront lieu avec les différentes parties prenantes.
- Cette parcelle est déjà affectée dans le PAZ communal pour ce type de développement.

Planning :

Ce projet, évolutif dans sa mise en œuvre, sera conçu idéalement en 3 étapes :

- 1) Création de différents volumes de terre destinés à accueillir des espaces de jeux multigénérationnels et à protéger toute la zone du vent.
Seront également implantées une zone de type amphithéâtre à l'intention des sociétés villageoises ainsi qu'une zone laissée libre pour des infrastructures éphémère (tente de fête, pump track, etc.). Cette première phase comprendra une plantation importante de végétaux qui sera complétée au fil des années.
- 2) Augmentation des infrastructures de jeux et réévaluation des besoins pour l'aménagement potentiel de la zone libre par un terrain multisports.
- 3) Développement potentiel d'un couvert d'accueil pour des manifestations publiques ou privées idéalement dans la continuité de la cantine du stade de football.

Ces trois phases distinctes ont pour objectif d'échelonner l'ensemble des investissements et de réévaluer les besoins en fonction des premières utilisations.

Coût :

Le devis général (phase 1) s'élève à environ Fr. 530'000.- TTC, à répartir sur les prochaines années. Il pourrait être réduit en fonction des récupérations de terre dans le cadre d'autres projets et des compétences internes (ex : travaux publics) pour exécuter une partie des travaux.

Ce projet aura un impact sur les charges de fonctionnement, notamment en termes d'entretien. La charge supplémentaire est estimée, à ce jour, à environ Fr. 10'000.- par an à partir de 2025.

Délai :

L'objectif est de finaliser le projet et de le soumettre à l'enquête publique d'ici à l'été 2024. Les travaux de terrassement pourraient débuter en automne 2024 pour une première exploitation sommaire du parc en automne 2025.

Le Président conclut en remerciant vivement les membres du groupe de travail pour leur implication durant les nombreuses séances puis passe ensuite la parole aux citoyennes et citoyens présents pour d'éventuelles observations ou questions.

- QUID du bien-fondé, de l'opportunité de réaliser ce projet à Fr. 530'000.- alors qu'il y aurait d'autres priorités et nécessités actuellement (ex : eau potable).

Le Président signale que ce projet est porté par le Conseil communal et qu'il répond également à une demande de la population (selon le sondage réalisé en 2021). Il est évolutif et tiendra compte de la situation financière de la Commune qui est actuellement saine et permet un tel engagement.

- QUID des manifestations d'envergure (amicales, festivals, etc.) organisées sur cet emplacement ? Les éventuels terrains privés / communaux de remplacement seront-ils équipés (eau, égouts) ?

Le Président prend acte de cette inquiétude. Toutefois, dans une pesée d'intérêts, le développement de ce site prévaut sur de telles grandes manifestations qui ont lieu chaque 4 à 5 ans. D'autant plus que certains événements d'envergure peuvent être organisés à la halle polyvalente.

- QUID de la sécurité et des nuisances que pourrait générer cette zone située en périphérie du village (zone hostile) ? Ne serait-il pas plus judicieux de l'aménager au centre du village ?

Le Président signale qu'il est difficilement envisageable de développer un tel site au centre du village. Il assure que toutes les mesures seront prises pour la sécurité et le bien-vivre ensemble via un règlement d'utilisation et des contrôles de police.

- QUID du nombre de pistes de pétanque prévues?

Le Président informe que 2 à 3 pistes seront disponibles.

- QUID de l'affectation de la zone (qui se trouverait en zone agricole et qui serait ainsi soumise aux restrictions de la CCC).

Le Président relève que ce terrain est en zone de construction et d'installation publique B qui permet ce type de développement.

- QUID du « dépotoir communal » sis à l'arrière du terrain de football principal ?

Le Président signale que les dispositions nécessaires pour assainir cette parcelle seront entreprises.

En l'absence d'autres questions, le Président passe au point suivant.

5. Présentation du budget 2024, approbation

Le Président invite M. Benoît Martinet, vice-président en charge des finances, à procéder à la lecture du budget 2024 de la Municipalité qui a été approuvé en séance du Conseil du 14.11.2023.

M. Martinet remercie le Président, salue l'assemblée puis présente les chiffres principaux du budget 2024, à savoir :

Compte d'investissements

De manière globale, Fr. 5'346'650.- d'investissements nets sont prévus pour l'exercice 2024. M. Martinet en donne lecture des principaux et les commente brièvement.

| | Charges | Recettes | Investis. nets |
|--|--------------|---------------|----------------|
| <u>0. Administration générale</u> | | | |
| Néant | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| <u>1. Ordre et sécurité publics, défense</u> | | | |
| Achat matériel CSI 2 Rives | 64'550.00 | -49'600.00 | 14'950.00 |
| Achat véhicules CSI 2 Rives | 160'000.00 | -128'400.00 | 31'600.00 |
| <u>2. Enseignement et formation</u> | | | |
| Projet Paradoxe 2023 : construction école + bibliothèque | 4'000'000.00 | -1'000'000.00 | 3'000'000.00 |
| Acquisition mobilier bureau, mach et appar. pour CO | 29'100.00 | 0.00 | 29'100.00 |
| <u>3. Culture, sports et loisirs, culte</u> | | | |
| Place de jeux, multisport (rte du Stade) | 150'000.00 | 0.00 | 150'000.00 |
| <u>4. Santé</u> | | | |
| Néant | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| <u>5. Prévoyance sociale</u> | | | |
| Néant | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| <u>6. Trafic et télécommunications</u> | | | |
| Correction routes cantonales | 170'000.00 | 0.00 | 170'000.00 |
| Routes communales (compte général) | 70'000.00 | 0.00 | 70'000.00 |
| Routes communales (études) | 30'000.00 | 0.00 | 30'000.00 |
| Chemin des Carrières | 180'000.00 | 0.00 | 180'000.00 |
| Route Romaine (lot 1) | 420'000.00 | 0.00 | 420'000.00 |
| Eclairage public (y c subvention) | 50'000.00 | 0.00 | 50'000.00 |
| Aménagement route et places de parc : Les Places | 100'000.00 | 0.00 | 100'000.00 |
| ./. dédommagement cantonal | 0.00 | -100'000.00 | -100'000.00 |
| TP : achat véhicules et machines | 60'000.00 | 0.00 | 60'000.00 |

| | | | |
|---|--------------------|----------------------|---------------------|
| 7. Protection de l'env. et aménagement du territoire | | | |
| Correction des cours d'eau | | | |
| Correction des torrents | 600'000.00 | -510'000.00 | 90'000.00 |
| Réseau d'eau potable | | | |
| Captage de Saille | 500'000.00 | 0.00 | 500'000.00 |
| Taxes de raccordement | 0.00 | -55'000.00 | -55'000.00 |
| Nouvelles conduites – projet routier : Ch. des Carrières | 65'000.00 | 0.00 | 65'000.00 |
| Nouvelles conduites – projet routier : Rte Romaine (lot 1) | 140'000.00 | 0.00 | 140'000.00 |
| Réseau d'eaux usées | | | |
| PGEE : Plan général d'évacuation des eaux | 25'000.00 | 0.00 | 25'000.00 |
| Taxes de raccordement | 0.00 | -50'000.00 | -50'000.00 |
| Nouvelles conduites – projet routier : Rte Romaine (lot 1) | 140'000.00 | 0.00 | 140'000.00 |
| Bassin de rétention secteur Provins | 120'000.00 | 0.00 | 120'000.00 |
| 8. Economie publique | | | |
| REP: remise en état périodique des routes agri + forest. | 90'000.00 | -54'000.00 | 36'000.00 |
| Réseau d'irrigation | 50'000.00 | 0.00 | 50'000.00 |
| | 7293'650.00 | -1'947'000.00 | 5'346'650.00 |

Compte de fonctionnement

Principales différences de fonctionnement

M. Martinet présente tout d'abord les principales différences entre le budget 2024 et le budget 2023.

| | Compte 2022 | Budget 2023 | Budget 2024 | Différence |
|---|--------------|--------------|--------------|------------|
| Charges (en francs) | | | | |
| Traitement du personnel administratif | 472'796.95 | 470'000.00 | 509'500.00 | 39'500.00 |
| Frais de l'école enfantine / primaire | 981'541.53 | 1'151'500.00 | 1'252'240.00 | 100'740.00 |
| Loyers de biens mobiliers (containers) | 62'597.40 | - | 60'000.00 | 60'000.00 |
| Participation aux mesures pour handicapés | 322'964.28 | 348'000.00 | 405'300.00 | 57'300.00 |
| Traitement du personnel crèche/UAPE/mamans de jour | 843'356.40 | 912'500.00 | 992'500.00 | 80'000.00 |
| Location de biens mobiliers (protection sol parc OVZ) | 64'461.20 | 50'000.00 | 100'000.00 | 50'000.00 |
| Honoraires avocats et bureaux de conseils | 43'046.05 | 15'000.00 | 50'000.00 | 35'000.00 |
| Traitement du personnel de l'office du tourisme | 147'401.55 | 180'000.00 | 201'400.00 | 21'400.00 |
| Frais de publicité | 109'722.81 | 75'000.00 | 100'000.00 | 25'000.00 |
| Revenus (en francs) | | | | |
| Participation des parents (UAPE) | 201'494.30 | 180'000.00 | 210'000.00 | 30'000.00 |
| Participation des parents (mamans de jour) | 70'084.55 | 50'000.00 | 85'000.00 | 35'000.00 |
| Taxes de parage | - | - | 250'000.00 | 250'000.00 |
| Autorisation de construire et émoluments | 116'262.55 | 75'000.00 | 100'000.00 | 25'000.00 |
| Impôts sur le revenu des personnes physiques | 6'842'072.10 | 6'340'000.00 | 6'600'000.00 | 260'000.00 |
| Impôts spéciaux – impôt à forfait – impôt global | -11'659.95 | 165'000.00 | 133'600.00 | -31'400.00 |
| Impôts s/ prestations en capital en BN liquidation | 286'927.45 | 150'000.00 | 180'000.00 | 30'000.00 |
| Impôts s/ gains immobiliers | 356'766.35 | 120'000.00 | 150'000.00 | 30'000.00 |
| Droits de mutation additionnels | 354'750.95 | 200'000.00 | 250'000.00 | 50'000.00 |

Compte de fonctionnement selon les tâches

Il poursuit en présentant le compte de fonctionnement selon les tâches - **budget 2024** :

| | Charges | Recettes |
|--|----------------------|----------------------|
| 0. Administration générale | 1'535'100.00 | 190'500.00 |
| 1. Ordre et sécurité publics, défense | 1'592'550.00 | 839'500.00 |
| 2. Formation | 2'973'140.00 | 106'400.00 |
| 3. Culture, sports et loisirs, église | 656'601.00 | 42'500.00 |
| 4. Santé | 976'200.00 | 0.00 |
| 5. Prévoyance sociale | 2'396'900.00 | 1'063'500.00 |
| 6. Trafic et télécommunication | 3'292'300.00 | 961'000.00 |
| 7. Protection de l'env. et aménagement du territoire | 2'844'800.00 | 2'336'000.00 |
| 8. Economie publique | 1'430'500.00 | 1'367'000.00 |
| 9. Finances et impôts | 441'800.00 | 11'382'800.00 |
| Total des charges et des revenus | 18'139'891.00 | 18'289'200.00 |
| Excédent de charges | | 0.00 |
| Excédent de revenus | 149'309.00 | |

Compte de résultat :

Il termine en donnant un aperçu du compte de résultat qui laisse apparaître une marge d'autofinancement de Fr. 1'900'760.- et un excédent de revenus de Fr. 149'309.- après enregistrement de Fr. 2'130'251.- d'amortissements comptables et un prélèvement au capital propre de Fr. 400'000.-.

| | Comptes 2022 | Budget 2023 | Budget 2024 |
|---|---------------------|-------------------|---------------------|
| Compte de fonctionnement | | | |
| Résultat avant amortissements comptables | | | |
| Charges financières | -15'346'729.88 | -16'125'000.00 | -15'988'440.00 |
| Revenus financiers | +18'545'150.75 | +17'037'500.00 | +17'889'200.00 |
| Marge d'autofinancement (négative) | - | - | - |
| Marge d'autofinancement | 3'675'546.42 | 912'500.00 | 1'900'760.00 |
| Résultat après amortissements comptables | | | |
| Marge d'autofinancement (négative) | - | - | - |
| Marge d'autofinancement | +3'198'420.87 | +912'500.00 | +1'900'760.00 |
| Amortissements planifiés | -1'572'512.66 | -1'827'500.00 | -2'130'251.00 |
| Attributions aux fonds et financements spéciaux | -18'213.50 | -10'000.00 | -21'200.00 |
| Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux | -57'932.82 | - | - |
| Attributions au capital propre | -1'400'000.00 | - | - |
| Prélèvements sur le capital propre | - | - | +400'000.00 |
| Excédent de charges | - | 925'000.00 | - |
| Excédent de revenus | 207'694.71 | - | 149'309.00 |

La présentation du budget 2024 terminée, le Président remercie M. Martinet pour son intervention et invite l'assemblée à se manifester en cas de remarques et/ou interrogations au sujet des chiffres présentés.

- Un citoyen se renseigne quant à l'augmentation de 1,4 millions de la charge du personnel depuis 2021 et sur la possibilité d'avoir des explications et précisions formelles à ce sujet lors d'une prochaine assemblée.

Le Président l'informe qu'il y a des charges salariales indépendantes du fonctionnement communal et imposées par le Canton (ex : personnel scolaire) et d'autres qui font partie de la stratégie salariale communale (répercussion du renchérissement, valorisation de l'expérience, primes). Il assure que des explications détaillées seront données sur ce sujet lors de la prochaine assemblée primaire.

- Un citoyen relativise le résultat de l'exercice en relevant que sans le prélèvement de Fr. 400'000.- dans la réserve de politique budgétaire (capital propre), le compte de résultat afficherait un déficit. Il s'interroge quant au solde de la réserve de politique budgétaire.

M. Martinet l'informe qu'à la suite de ce prélèvement, il reste 1 million dans la réserve de politique budgétaire. Il rappelle que cette pratique qui consiste à transférer le bénéfice dans le capital propre (réserve de politique budgétaire) découle du MCH2. Auparavant, le bénéfice était utilisé pour des amortissements extraordinaires.

- Deux questions en lien avec le plan quadriennal sont posées par un citoyen :
 - **Centre scolaire** : Quid des coûts imprévus dans le cadre du projet de l'école ?
Le Président l'informe que dans les devis généraux, l'augmentation des coûts de matériaux de construction ont déjà été pris en compte par le mandataire. Les travaux déjà adjugés et exécutés à ce jour correspondent au devis général.
 - **Réseau d'eau potable** : les investissements projetés sont-ils suffisants au vu des nombreuses interventions sur le réseau d'eau - publiées sur l'application Mégaphone ?
En préambule, le Président informe que les fuites n'ont pas augmenté mais qu'elles sont tout simplement communiquées au travers de l'application. Il relève que le budget présenté prévoit des interventions sur le réseau de distribution ainsi que des investissements sur les infrastructures d'approvisionnement.

- Ce citoyen s'interroge également quant à l'avancement du PDDE ?

Le Président l'informe qu'à la suite de la présentation du PDDE et au vu des millions d'investissements nécessaires, il est primordial de planifier l'intégration de ces investissements dans la planification financière à long terme. En surplus, les discussions avec les communes voisines à ce sujet sont toujours en cours.

- Un citoyen se renseigne quant au projet « places de stationnement payants sur Ovronnaz » : QUID des recettes, des investissements, des tarifs, des modalités de mise en place, etc.).

Afin de répondre à cette question, le Président anticipe le développement de cet objet prévu dans la partie « Divers » (cf point 7 de l'ordre du jour). Il signale de plus que les montants ont été discutés et convenus avec les partenaires du projet. Les informations concrètes seront communiquées et publiées prochainement.

- En lien avec la mobilité, un citoyen relève qu'en vertu de la nouvelle loi sur le handicap (entrée en vigueur au 01.01.2024) tous les transports publics doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite et, par conséquent, toutes les infrastructures routières (ex : arrêts de bus) doivent être adaptées.

Il se renseigne pour quelle raison aucun n'investissement n'est prévu à cet effet sur le territoire communal ?

Le Président l'informe que cette obligation de mise en conformité était déjà un élément déclencheur de la réfection de la Rue du Collège et qu'elle sera prise en compte dans les futurs projets routiers (en collaboration avec le service cantonal de la mobilité). Pour 2024, il n'y a pas d'arrêts de transports publics concernés.

- Un citoyen demande si en acceptant le budget 2024 le projet de place de jeux/zone multisports est automatiquement approuvé.

Le Président acquiesce et l'informe que l'approbation du budget 2024 permettra d'activer la mise à l'enquête publique du projet puis, en l'absence d'oppositions, les travaux.

- Un citoyen se renseigne quant à d'éventuels investissements concernant le chauffage à distance (CAD). Rien n'apparaît au budget ni dans le plan quadriennal.

Le Président l'informe que le développement du réseau de CAD est à la charge de Genedis. La société a l'intention de poursuivre les travaux en lien avec le CAD sur la Rte Romaine.

En l'absence d'autres questions, le Président soumet le budget 2024 au vote de l'assemblée. Tous les citoyennes et citoyens présents approuvent par main levée, à l'exception de 3 oppositions et d'une abstention, le budget 2024 de la Municipalité de Leytron.

7. Présentation et validation du plan de quartier Chandolin, échange de terrains

Conformément à la décision de l'assemblée prise en début de séance, ce point est supprimé de l'ordre du jour.

8. Divers

Avant de donner la parole aux citoyennes et citoyens, le Président développe les informations complémentaires suivantes :

Déneigement :

Malgré l'arrivée précoce de l'hiver, les services de déneigement de la Commune sont préparés et déjà actifs pour assurer la sécurité et l'accessibilité des routes sur le territoire communal. Au nom du Conseil communal, le Président leur exprime sa gratitude et sa reconnaissance.

Il remercie d'ores et déjà les citoyennes et citoyens pour leur compréhension et leur coopération pendant cette période.

Centre sportif cantonal d'Ovronnaz :

Le Président signale que les travaux de rénovation du centre sportif cantonal sont achevés. L'inauguration, initialement prévue ce jeudi, a été reportée en raison de la cérémonie d'adieu de feu Monsieur Léonard Giannada. Les premiers groupes pourront bénéficier de ces nouvelles infrastructures dès cet hiver.

Stationnement payant à Ovronnaz :

Le Président délivre quelques informations sur l'avancement de ce dossier, initié en 2019, dont l'objectif initial était de gérer les problématiques de mobilité et surtout de sécurité liées au stationnement en haute saison touristique.

- En raison notamment de l'introduction du Magic Pass, du développement de la pratique du ski de randonnée ainsi que d'une utilisation toujours plus accrue de la voiture au détriment des bus navette, la capacité des parkings communaux et privés est régulièrement dépassée.
- L'objectif du stationnement payant est de limiter l'utilisation de la voiture pour les résidents en le redirigeant vers les transports en commun gratuits mis à disposition.
- A la suite de l'homologation par les services cantonaux compétents d'un stationnement payant sur les hauts d'Ovronnaz, un groupe de réflexion a été constitué en intégrant l'ensemble des partenaires et propriétaires des places (le Canton du Valais, TéléOvronnaz SA, la Commune et la Bourgeoisie de Leytron). Une convention d'utilisation et un avenant au règlement de police sont en cours de finalisation. Dite convention, qui sera publiée au bulletin officiel, traitera de l'exploitation des parkings payants, notamment des tarifs, lesquels ont été étudiés pour être compétitifs et concurrentiels avec ceux des stations similaires à Ovronnaz. La mise en service du stationnement payant devrait avoir lieu d'ici la fin janvier, voire début février 2024.
- Les revenus qui seront générés viseront à améliorer continuellement les zones de stationnement et la mobilité au sein de la station.

Le Président attire également l'attention sur les améliorations et mesures déjà entreprises pour le confort des utilisateurs et des résidents, directement ou indirectement liées au parking :

1. La gratuité des bus navettes avec avancement du premier horaire de départ
2. L'augmentation du tournus / rotations des bus navettes en fonction de l'affluence en station
3. Le stationnement sur le terrain de football du centre sportif permettant d'accueillir 100 nouvelles places à proximité directe du départ des remontées mécaniques.
4. La nouvelle desserte, dès cet hiver, en car postal sur la ligne Riddes-Ovronnaz avec arrêt au pied des remontées mécanique (sans changement de bus).
5. La gratuité du car postal pour le trajet du fond de la station d'Ovronnaz au fond des remontées mécaniques.

Un bilan sera réalisé à la fin de la période hivernale pour ajuster la stratégie communale si nécessaire.

Place centrale d'Ovronnaz

La place centrale d'Ovronnaz sera à nouveau aménagée en tant que point de rencontres et de partages pour les résidents et les hôtes. Plusieurs animations seront organisées par l'office du tourisme. Par contre, contrairement aux 2 dernières années, il n'y aura pas de point de restauration sur place.

Par ailleurs, le babylift sera pour la 1^{ère} fois entièrement gratuit pour ses utilisateurs (hormis les groupes). Cette nouveauté aurait dû s'accompagner d'une seconde installation sous forme de tapis roulant. Malheureusement, en raison de la durée des procédures d'autorisation, elle n'a pas pu être installée cette saison. Le déploiement de ce projet est prévu pour l'hiver 2024-2025.

Déchetterie d'Ovronnaz :

Le Président signale qu'à la suite de l'arrêt de la réception des encombrants à la déchetterie d'Ovronnaz, les résidents du haut ont pu amener cette année, à des jours définis, leurs encombrants dans des bennes mises à disposition. Cette première expérience s'est révélée positive et très appréciées des utilisateurs. Des réflexions sont en cours pour envisager un éventuel élargissement des jours proposés et un étalement sur l'année.

Patinoire éphémère

Le Président informe l'assemblée que cette année encore, la patinoire sera aménagée sur le terrain de football synthétique, à côté de la halle polyvalente. Cet espace, bien que destiné prioritairement aux enfants dans le cadre des activités sportives scolaires, sera à nouveau mis à disposition de la population hors des horaires scolaires. Les utilisateurs pourront bénéficier d'un point de restauration. Les horaires d'ouvertures et d'utilisation seront communiqués prochainement via les canaux de communications communaux.

Révision du PAZ / RCCZ

Le Président informe que les travaux concernant la révision globale du plan d'aménagement des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) se poursuivent activement. Les principaux aspects et axes des futures modifications ont été finalisés. Actuellement, le groupe de travail se consacre à la rédaction des nouveaux articles du RCCZ. Au préalable, l'état d'avancement a été présenté au service cantonal du développement territorial (SDT). Ce service recommande de préparer un dossier de préavis le plus abouti possible afin d'optimiser sa durée de traitement. Initialement annoncée à 6 mois, cette étape pourrait s'étendre à 18 mois. Tenant compte des recommandations du SDT, il est requis d'envisager un décalage par rapport à la planification initiale. Le Président relève que la population sera informée de différentes étapes clés en temps opportun.

Énergie – Planification énergétique

Le Président signale qu'à la suite de la finalisation de la planification énergétique de la commune en fin d'année 2022, une commission spécifique, composée de membres du Conseil et de citoyens, a été constituée et s'est déjà réunie à plusieurs reprises. Son objectif est d'être une force de propositions. Par ailleurs, compte tenu du résultat de la votation sur le décret cantonal du 10 septembre dernier, en accord avec les partenaires (Genedis et Alpiq), le projet Ovronnaz Solar a été mis en standby. En parallèle, d'autres réflexions ont été initiées concernant le déploiement possible d'infrastructures de production électrique. Elles ne sont malheureusement pas encore assez avancées pour être partagées ce soir. En sus, il est également examiné la possibilité de proposer aux citoyennes et citoyens la création d'une coopérative solaire. Selon les retours d'autres communes, cette solution semble intéressante. Des informations plus détaillées à ce sujet seront présentées en 2024.

Eau potable

Dans le domaine de l'économie de ressources, il a été expérimenté cet été un nouveau programme de gestion responsable de l'eau potable pour l'arrosage. Le conseil communal a encouragé une utilisation équilibrée et responsable de l'eau potable pour l'arrosage des pelouses et jardins au travers un plan hebdomadaire clairement défini. Le bilan de cette première période est très encourageant.

Le Président profite de cette assemblée pour remercier la prise de conscience et la responsabilité de chaque citoyenne et citoyen.

Concernant le déploiement des compteurs d'eau, le Président signale que le nombre de compteurs posés à ce jour ne permet pas d'envisager l'application d'une nouvelle formule de taxation pour 2024. De plus, les discussions concernant la future tarification doivent encore avoir lieu avec Genedis et au sein du Conseil communal. La Commune devra également obtenir l'aval de Monsieur Prix (surveillance des prix) et le préavis des services cantonaux avant de soumettre aux citoyennes et citoyens le nouveau règlement.

Rencontres de l'Avent

Les rencontres de l'Avent ont repris dans la commune. Le Président remercie la population pour sa participation. Il informe que toutes les dates sont disponibles sur les différentes plateformes de communication communales. A ce sujet, il invite les citoyennes et citoyens à prendre part à la rencontre de l'Avent organisée par l'Administration communale le 07 décembre dès 18h00 sur la place de la maison de commune.

Sapins de Noël

Le Président remercie l'ensemble des collaborateurs des travaux publics pour la vente des sapins de Noël. Plus de 80 citoyennes et citoyens ont bénéficié de cette offre spéciale (à Fr. 20.- le sapin) et d'un excellent vin chaud. Il relève que cet événement sera reconduit l'année prochaine.

De plus, il avise que le service communal des travaux publics organisera un ramassage des sapins sur l'ensemble du territoire communal le 5 janvier prochain.

Nouvelle Constitution

Le Président attire l'attention de l'assemblée sur l'échéance du 3 mars 2024 concernant la votation cantonale sur le projet de nouvelle constitution valaisanne. Celui-ci comporte 190 articles relatifs au fonctionnement de nos institutions. Il relève qu'un point important de ce texte est la modification

potentielle qui sera soumise en variante concernant l'article 43 traitant des droits politiques (de vote et d'éligibilité) des personnes de nationalité étrangère au niveau communal. Il informe, à cet effet, que la Commune de Leytron compte environ 350 résidents détenteurs d'un permis d'établissement (permis C) qui bénéficieraient de ces droits en cas d'acceptation par le peuple.

Il relève de plus que de nombreux autres articles de ce projet de constitution auront également un impact sur le fonctionnement de la municipalité et que la population en sera informée.

Pour conclure, le Président invite les personnes présentes à lui faire part de leurs questions, observations et/ou observations. Plusieurs interpellations émanent, à savoir :

- Après avoir constaté la pose de limites sur la route Chauffisse, un citoyen se renseigne quant à une éventuelle réfection de cette route communale.

Des relevés de données sont effectués dans le but de chiffrer puis de planifier une intervention future sur ce tronçon mais à ce jour il n'y a pas d'intervention prévue.

- QUID de la gestion des recettes et des dépenses en lien avec le projet de stationnement payant sur les hauts d'Ovronnaz ?

Des discussions sont en cours avec les autres partenaires du projet concernant la convention de stationnement et la création d'un pot commun (charges/recettes). Elles doivent encore être finalisées.

- QUID du système d'encaissement ?

Le paiement se fera par le biais d'une application (park & pay) ou via Twint. Un horodateur à monnaie sera également installé à côté de la caisse principale de TéléOvronnaz. Des abonnements pourront également être proposés à des utilisateurs réguliers.

- QUID des problèmes de parage dans la station le 02.12.2023 ?

Ceux-ci sont dus à la forte affluence et au manque d'anticipation de TéléOvronnaz SA.

- Un citoyen se renseigne si un montant est prévu dans le plan quadriennal pour le village de Produit en lien avec les infrastructures (eau potable, eaux usées, etc.).

Ce projet n'est pas intégré de manière spécifique dans le plan quadriennal. Toutefois, des montants sont prévus pour la mise à jour des infrastructures. Pour le cas de Produit, une pré-analyse des éventuels travaux à réaliser a été faite.

- Un citoyen s'interroge quant à la pertinence de la mise en place d'une patinoire éphémère en ces temps de sobriété énergétique et se renseigne quant à la consommation et au coût énergétique d'une telle infrastructure.

Selon une pesée d'intérêts, l'aspect social et convivial lié à cette installation éphémère a été privilégiée.

M. Collaud précise, en se basant sur les 2 dernières années, que la consommation électrique de la patinoire, pour une période de 3 mois d'exploitation, varie entre 8'000 et 10'000 kWh, ce qui correspond à la consommation électrique annuelle d'une villa (~ Fr. 2'500.- pour les 3 mois).

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt cette assemblée en adressant ses remerciements à toutes les personnes présentes, en les invitant à partager le verre d'amitié offert par la commune et en leur souhaitant, au nom du conseil municipal et du personnel communal, d'excellentes fêtes de fin d'année.

L'assemblée remercie à son tour les membres du Conseil et les différents intervenants.

Le Président met un terme à l'assemblée primaire à 21h05.

POUR L'ASSEMBLEE COMMUNALE
Président Joseph RAMUZ
Secrétaire Denis BRIDY



Leytron, le 06 décembre 2023